

C A N A D A
 PROVINCE DE QUEBEC
 CITE DE SILLERY.

REGLEMENT NO 541

AMENDANT LE REGLEMENT NO 267 DE CONSTRUCTION
 ET DE ZONAGE DANS LA ZONE AV

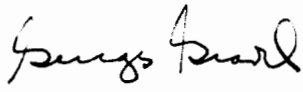
IL EST DECRETE ET RESOLU par le présent règlement que le règlement numéro 267, modifié par les règlements numéros 273, 274, 280, 282, 284, 291, 299, 327, 329, 343, 344, 345, 353, 356, 370, 381, 391, 392, 394, 398, 411, 414, 416, 436, 439, 442, 447, 453, 460, 464, 469, 470, 480, 501, 505, 521, 534 et 535, par la Loi 2-3 Elizabeth II, chapitre 82, article 12 et par la Loi 4-5 Elizabeth II, chapitre 88, article 3, est de nouveau modifié comme suit:

L'article 140 du dit règlement est amendé en ajoutant après le paragraphe (f) le paragraphe (g) suivant:

- g) Dans cette partie de la zone AV comprenant le lot cadastral numéro 54-4, il est permis, en plus des usages énumérés de (a) à (f) inclusivement, l'usage suivant:

Pour une maison de repos pour les sœurs âgées ou des religieuses en convalescence.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.


 GREFFIER


 MAIRE

Première lecture: 7 juin 1965.
 Deuxième lecture et adoption: 8 juin 1965.
 Date de referendum: 28 et 29 juin 1965.
 Avis de promulgation: 30 juin 1965.
 EN VIGUEUR: 14 juillet 1965.

AVIS PUBLIC

C A N A D A
PROVINCE DE QUEBEC
CITE DE SILLERY.

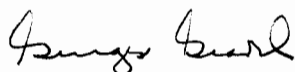
AVIS DE PROMULGATION DU REGLEMENT NO 541

SOYEZ AVISES qu'à sa séance spéciale du 8 juin 1965, le Conseil Municipal de la Cité de Sillery a adopté un règlement portant le numéro 541 amendant le règlement de construction et de zonage dans la zone AV.

Le dit règlement a été approuvé par référendum les 28 et 29 juin 1965.

Les contribuables peuvent prendre connaissance du dit règlement en s'adressant à l'Hôtel de Ville de Sillery, 1445 avenue Maguire, Sillery, P.Q.

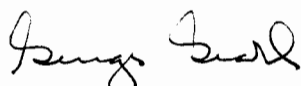
SILLERY, 30 juin 1965.



GEORGES GRAVEL
Greffier

JE, soussigné, Georges Gravel, certifie sur mon serment d'office, avoir publié l'avis ci-dessus à l'endroit fixé par le Conseil par résolution adoptée le 10 novembre 1964. Cet avis a été publié dans L'APPEL le 30 juin 1965.

SILLERY, 5 juillet 1965.



Greffier



Maire

AVIS PUBLIC

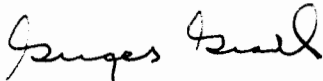
C A N A D A
PROVINCE DE QUEBEC,
CITE DE SILLERY.

SOYEZ AVISES qu'à sa séance spéciale du 8 juin 1965, le Conseil Municipal de la Cité de Sillery a adopté un règlement portant le numéro 541 amendant le règlement numéro 267 de construction et de zonage dans la zone AV.

Un referendum sera tenu pour l'approbation de ce règlement le 28 juin 1965 et la votation aura lieu à l'Hôtel de Ville de Sillery, 1445 avenue Maguire, de neuf heures du matin à sept heures du soir.

Le dit règlement numéro 541 est déposé à mon bureau où les intéressés peuvent le consulter.

SILLERY, 9 juin 1965.



GEORGES GRAVEL
Greffier

JE, soussigné, Georges Gravel, certifie sur mon serment d'office, avoir publié l'avis ci-dessus à l'endroit fixé par le Conseil par résolution adoptée le 10 novembre 1964. Cet avis a été publié dans L'ACTION le 11 juin 1965.

SILLERY, 21 juin 1965.



Greffier


Maire